



LISTE DES PRESTATAIRES HABILITÉS À LABELLISER DES CONTRATS ET RÈGLEMENTS ÉLIGIBLES À UNE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010 a doté l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution d'une compétence d'habilitation des prestataires chargés de labelliser les contrats et règlements de protection sociale complémentaire éligibles à un financement des collectivités territoriales.

Les prestataires suivants sont habilités pour une durée de trois ans.

Dénomination	Siège social	Nature de l'activité	Décision publiée au JO
OPTIMIND, PART OF ACENTURE	118 avenue de France – Paris (75013)	actuariat conseil	23/10/2022
PREMIUM CONSULTING	23 avenue Victor-Hugo – Paris (75016)	actuariat conseil	06/02/2025
ACTELIOR	7 bis rue des Aulnes – Champagne au Mont d'or (69410)	actuariat conseil	23/04/2024
ADDACTIS France	46 bis chemin du vieuxmoulin – Tassin la demilune (69160)	actuariat conseil	19/04/2024
APRECIALIS	201-203, rue de Bercy – CS 41005, Paris Cedex 12 (75589)	actuariat conseil	25/07/2024
ACTUELIA	51 rue Rennequin – Paris (75017)	actuariat conseil	20/07/2025
PRIM'ACT	42 avenue de la Grande-Armée – Paris (75017)	actuariat conseil	21/04/2022